

ADMINISTRATION GENERALE DE LA FISCALITE

IMPOTS SUR LES REVENUS

RELEVÉ RECAPITULATIF ANNEE .....

établi par :

DATE DE RECEPTION  
(cadre réservé à l'administration)

(Modèle établi en exécution des art. 30, §§ 2 et 3, 32 et 92 de l'AR/CIR 92)

1. NN ou NE : .....	2. Numéro de téléphone : .....
<b>3. Identité du débiteur des revenus</b> Nom, prénoms (personnes physiques) + Nom de l'époux ou du cohabitant légal .....	
Raison sociale ou dénomination exacte (sociétés et autres institutions) .....	
<b>4. Domicile (personnes physiques), siège social ou établissement principal administratif (sociétés et autres institutions) :</b> Rue et n° ..... Bte .....	
N° postal et commune .....	
<b>5. Siège administratif ou d'exploitation (sociétés et autres institutions) ou siège d'exploitation (personnes physiques qui disposent de plusieurs de ces sièges) lorsqu'il s'agit d'un relevé propre à ce siège administratif ou d'exploitation :</b> Rue et n° ..... Bte .....	
N° postal et commune .....	

REMARQUES GENERALES

- a) Joindre à la présente feuille de titre un exemplaire de chaque fiche 281 établie.
- b) De manière générale, reprendre, dans les diverses colonnes des feuilles intercalaires 325.50 jointes à la présente feuille de titre, les renseignements figurant sous les rubriques correspondantes des fiches 281.50 concernées.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES FICHES  
ET DU PRECOMPTE PROFESSIONNEL (1)**

DESIGNATION DES FICHES	NOMBRE DE FICHES ETABLIES	PRECOMPTE PROFESSIONNEL DU
		MONTANT TOTAL
281.10	.....	.....
281.11	.....	.....
281.12	.....	.....
281.13	.....	.....
281.14	.....	.....
281.15	.....	.....
281.16	.....	.....
281.17	.....	.....
281.18	.....	.....
281.20	.....	.....
281.30	.....	.....
<b>TOTAUX</b>	.....	.....

RELEVES 325.50	MONTANT TOTAL	CERTIFIE EXACT  .....  (Signature du redevable du précompte professionnel ou du délégué responsable)
n° 1		
n° 2		
n° 3		

(1) Le tableau récapitulatif ne doit reprendre que les totaux des fiches 281 introduites sur papier.